

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****du jeudi 25 mai 2023**

Réunion sur convocation adressée par mail le 16/05/2023 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 3 avril 2023 et de l'ordre du jour de la séance
2. TEC : convention adhésion service mutualisé urbanisme
3. SIDEC : financement définitif aménagement lotissement En Mal Pommier
4. Budget Lotissement : Décision Modificative n° 1
5. Aménagements sécurité village : emprunt et étude projet
6. Subventions 2023 aux associations
7. Vente parcelles boisées privées
8. Désignation représentant SICTOM Haut-Jura
9. Commission de contrôle élections : remplacement titulaire délégué commune
10. Questions diverses

**Présents** : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Yann PATULA, Céline COLAS, Yann ROTA, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT qui arrive à 19h50 (9)

**Absent** : Cédric CHARRIERE (1)

10 élus en exercice après la démission de M. Cuinet Michel en date du 9 mai 2023.

Yann ROTA est élu secrétaire de séance.

La séance commence à 19h42

Céleste Lozneau, en classe de CM2 vient présenter au conseil le projet d'une journée de sensibilisation sur les déchets à organiser fin juin ou début juillet. La journée sera organisée en deux temps avec dans la matinée des ateliers et l'après-midi sera consacrée à une phase pratique avec le nettoyage des rues du village, en y associant les habitants du village.

**1. Validation du compte-rendu de la séance du 3 avril 2023 et de l'ordre du jour de la séance**

Après lecture, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité des membres présents au dernier conseil après avoir rajouté au niveau du paragraphe que « **les taux communaux n'augmentent pas**, mais les bases fixées par l'État augmentent, ce qui induit une augmentation des impôts fonciers. »

Bertrand Monot ne participe pas au vote car il n'est pas arrivé.

## **2. TEC : convention adhésion service mutualisé urbanisme**

Bertrand Monot arrive.

La commune a signé une convention avec Terre d'Emeraude pour l'instruction des différents dossiers d'urbanisme.

Il est demandé de réactualiser les tarifs de la manière suivante :

Une part fixe de 4.28 €/ habitant au lieu de 3.19 € précédemment.

Une part variable, en fonction du nombre d'actes traités, qui sera réévaluée tous les trois ans et indexée sur l'indice de l'inflation annuelle ce qui n'était pas le cas dans la précédente convention.

Les réévaluations triennales des parts variable et fixe seront soumises à l'assemblée communautaire.

**Délibération 39328-2023-30 adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix Pour)**

## **3. SIDEC : financement définitif aménagement lotissement En Mal Pommier**

Le SIDEC nous informe que le décompte général et définitif des dépenses réelles pour le Lotissement En Mal Pommier est de 371 713.43 € TTC dont un montant de la TVA égal à 61 952.22 €.

Vu l'état récapitulatif du financement mis en place à ce jour soit 371 713.43 € TTC, le solde de l'opération est de zéro euro. L'opération est donc clôturée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, (sauf Maxime Ballaud membre du Sidec qui ne prend pas part au vote), le Conseil municipal :

- Approuve le décompte général et définitif des dépenses annexé à la présente délibération et prend acte du financement déjà réalisé,
- Prend note que le financement est réalisé en totalité et que le solde de cette opération s'élève à zéro euro.

**Délibération 39328-2023-31 adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (8 voix Pour)**

## **4. Budget Lotissement et Budget Eau : Décision Modificative n° 1**

*Budget eau :*

*On enlève 680 € sur l'article 604 « achats d'études... » en dépenses de fonctionnement pour les remettre sur l'article 706129 qui correspond au « reversement de la redevance à l'agence de l'eau »*

**Délibération 39328-2023-32 adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix Pour)**

*Budget Lotissement :*

*On augmente de 10 € l'article 6588 « autres charges de gestion courante » en dépenses de fonctionnement ainsi que de 10 € l'article 7015 « vente de terrains aménagés » en recettes de fonctionnement.*

**Délibération 39328-2023-29 adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix Pour)**

## **5. Aménagements sécurité village : emprunt et étude projet**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'aménagements de sécurité, il est nécessaire de recourir à un emprunt pour financer une partie de l'opération, en complément des subventions à venir.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des propositions remises par trois banques différentes, et après en avoir **délibéré à l'unanimité** :

- **Décide** de contracter auprès du Crédit Agricole de Bourgogne Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : 110 000 €
- **Durée** : 10 ans, soit 40 trimestres
- **Taux fixe non révisable** : 3.88 %
- **Périodicité** : trimestrielle avec échéances constantes

**Frais et commissions:** 200 euros

**Délibération 39328-2023-34 adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix Pour)**

Un chiffrage complémentaire a été demandé à l'entreprise EUROVIA pour quelques aménagements dans la grande rue (marquage, chicane, rétrécissements, mini plateau) pour un montant maximum de 11 442 € HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis et approuve les demandes de subventions qui seront faites auprès de l'Etat (DETR 2024) et du conseil départemental (Amendes de Police).

Le Conseil municipal autorise madame le Maire à signer les pièces administratives à ce dossier.

**Délibération 39328-2023-35 adoptée avec 8 voix Pour et 1 Abstention**

## **6. Subventions 2023 aux associations**

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer aux associations suivantes les sommes indiquées :

- ADMR de Clairvaux les lacs : 30 euros (unanimité)
- Amicale des donneurs de sang : 30 euros (unanimité)
- APEI St Claude : 30 euros (unanimité)
- FC Pont de la Pyle : 305 euros (unanimité)
- Jura Sud Handball : 50 euros (une abstention)
- Coopérative scolaire de Meussia : 152 euros (unanimité)
- Foyer rural de St Maur (triathlon) : 30 euros (unanimité)
- Pupilles école publique : 30 euros (unanimité)
- Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Meussia : 305 euros (unanimité)
- Foyer rural de Meussia : 305 euros (unanimité)
- Le bois Joli : 305 euros (unanimité)
- Valentin HAUY (malvoyants) : 30 euros (unanimité)
- Sou des écoles : 305 euros (unanimité)

Soit un total de 1907 €.

**Délibération 39328-2023-33 adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix Pour)**

## **7. Vente parcelles boisées privées**

Le conseil municipal valide l'achat des parcelles C 527 et C 195 à Mme PITON Raymonde pour un montant total de 550 euros.

**Délibérations 39328-2023-36 adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix Pour)**

## 8. Désignation représentant SICTOM du Haut-Jura

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renommer un délégué au SICTOM du Haut-Jura suite à la démission de M.CUINET Michel, auparavant délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Propose** Monsieur **CERUTTI Gilbert**, délégué titulaire de la Commune de Meussia au Comité syndical du SICTOM du Haut-Jura
- **Propose** Monsieur **ROTA Yann**, délégué suppléant de la Commune de Meussia au comité syndical du SICTOM du Haut-Jura

**Délibérations 39328-2023-28 adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix Pour)**

## 9. Commission de contrôle élections : remplacement titulaire délégué commune

Il n'y a pas besoin de délibérer mais pour information, Bertrand Monot remplace Michel Cuinet en tant que conseiller municipal titulaire de la commission de contrôle des élections. Pour rappel, la commission se compose également d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le Président du tribunal de Grande Instance.

## 10. Questions diverses

- Un devis a été demandé à deux organismes SOCOTEC et APAVE pour vérifier de manière périodique les installations sportives et les jeux ainsi que les installations électriques dans différents bâtiments communaux. Le devis de la SOCOTEC est validé car plus détaillé et moins cher que celui de APAVE.
- La commune de Thoiria va demander une étude pour le Pont de la Fraise.
- Ordures ménagères : une réflexion est en cours avec la commune de Coyron pour trouver une alternative à la mise en place de mollocks.
- La randonnée pédestre de Crenans aura lieu le lundi de pentecôte et traversera la commune.
- Un nouvel arrêté pour des tirs sur les blaireaux est en vigueur jusqu'au 10 juin
- Le tour de France passera sur la RD 470 le vendredi 21 juillet 2023.

La séance est levée à 22h30

**Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du 25/7/2023 et publié sur le site internet de la commune le 28/07/2023.**

**Le secrétaire de séance,  
Yann ROTA**

**Mme le Maire,  
Isabelle TISSOT**